

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-087/PR/MB portant modification de l'arrêté n° 2018-115/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain à Tadjourah.

n° 2019-087/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
28 avril 2019

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2019

Date du numéro
30 avril 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VU Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VU Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VU Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'Arrêté 1er de l'Arrêté n°2018-115/PR/MB est modifié comme suit : "Il est attribué à titre onéreux à raison de 500 fd le mètre carré, à la Société S.O.C.O.P.I une parcelle de terrain anciennement occupée par la Police Nationale sise à Tadjourah et d'une superficie de 12 500 m2, dans laquelle est situé la parcelle de terrain bâti objet du TF 13807 en concession provisoire au nom de Mr Kamil Ali Mohamed qui sera transférée dans le même secteur et indemnisée à sa juste valeur par l'Etat de Djibouti."

Article 2

La dépense ci-haut citée sera amputée au budget National et le Directeur d'exécution budgétaire est chargé de son exécution.

Article 3

Le reste demeure inchangé.

*Le Premier Ministre
chef du Gouvernement P.*

IABDOULKADER KAMIL MOHAMED